

## INFORMATION COMMUNALE

**ETE 2021**

### CIRCULATION SUR LES ROUTES DE LA COMMUNE

Voici quelques précisions suite aux courriers distribués à certains administrés.  
Notre souci principal est de sécuriser dans sa globalité la voirie sur la commune.

1. **concernant la route des Iles**, l'objectif est double :
  1. reporter sur la RD 1006 le flux de trafic, important, qui ne fait que traverser le village.
  2. sécuriser cette route dans l'intérêt de tous les usagers (promeneurs, cyclistes, véhicules, etc...), afin d'en faire une voie partagée et respectée par tous !

En effet des essais ont été menés :

- en 2019, avec un comptage effectué du 26 octobre au 21 novembre 2019 qui a confirmé des vitesses excessives et de nombreux véhicules extérieurs à la commune empruntant la route des Iles : **sur les 10 849 véhicules circulant dans les deux sens 9 263 roulaient à plus 50 km/h donc en excès de vitesse**. Ces chiffres sont issus des relevés et de la synthèse faite en collaboration avec le Département et le bureau d'études Profils études.

- d'août à octobre 2020, un essai a été réalisé, hors restriction du confinement et couvre-feu, avec la voie ouverte uniquement aux riverains « au sens large » dans un premier temps. Le constat a été rassurant car le trafic avait fortement diminué.

- un dernier essai a eu lieu en mai et juin 2021, interdisant l'accès de la route aux véhicules motorisés (sauf services). Une information a été diffusée sur les panneaux et le site internet de la commune.

En parallèle, des comptages de véhicules ont été mis en place sur la route de l'Aura et sur la route de la Mairie pour analyser l'impact de la fréquentation suite à l'interdiction de circuler sur la route des Iles.

Les résultats de ces comptages seront consultables sur le site de la commune : [www.stemariiedecuines.fr](http://www.stemariiedecuines.fr).

Nous sommes bien conscients que ces différents essais ont pu causer des désagréments aux usagers mais ils étaient nécessaires pour mesurer les différents impacts et prendre des décisions puisque nous aurons testé, sur une longue période, de l'autorisation totale à une interdiction totale de la route !

Nous en profitons pour remercier de leur compréhension, tous les citoyens concernés.

Si nous pouvons parfaitement concevoir les interrogations, les désaccords et le besoin d'explications de certains citoyens, rien ne peut justifier sur la période définie, les actes d'incivilités constatés à plusieurs reprises (la destruction ou disparition des panneaux de signalisation...) et nous le déplorons fortement. Le bien vivre ensemble, notre bien public et les décisions des élus quelles qu'elles soient doivent être respectés !

En partenariat avec le Département et le bureau Profils Etudes, après consultation de la commission Voirie, le conseil a opté pour la pose de 5 coussins berlinois, autorisés sur la voirie communale uniquement.

Ils ont été installés fin juin, sécurisant ainsi la route des Iles qui a pu être ré-ouverte à la circulation.

Il a été évoqué dans les courriers mentionnés ci-dessus, l'itinéraire cyclable. Ce n'est pas une piste cyclable, il n'est pas réservé aux seuls cyclistes. C'est un projet porté par le territoire Maurienne dont le maître d'ouvrage est la Région. Il est prévu de privilégier les emprises foncières et d'utiliser en priorité les infrastructures existantes entre Aiton et Bonneval.

C'est donc une voie partagée et une vraie opportunité pour la commune de pouvoir sécuriser cet axe pour une cohabitation sereine entre automobilistes, cyclistes, et piétons.

2. **concernant la route de la Mairie**, autre voie communale, des vitesses excessives ayant été constatées, 2 coussins berlinois ont également été posés.

### 3. **concernant la départementale 74**

En partenariat avec le Département et le bureau Profils Etudes, un projet pour sécuriser l'entrée Nord de la commune a été présenté aux élus et à la commission Voirie lors du conseil municipal du 16 juin.

L'objectif du projet est triple :

1. Sécuriser le cheminement des piétons
2. Détourner le trafic en provenance de St Etienne de Cuines
3. Recentrer le budget par rapport au premier projet (400 000 €)

Le tracé proposé est décomposé en plusieurs secteurs :

- **le carrefour RD avec la route des Grands Prés** qu'il faut reconfigurer avec :

- . une réduction de la largeur de la RD pour permettre la création d'un trottoir
- . l'installation d'un merlon végétalisé pour casser la rectitude et ralentir l'approche en direction du chef-lieu.

Il faudra aussi sécuriser la route des Grands Prés qui accueille un trafic important en direction des services présents à St Etienne de Cuines (collège, DECLICC, maison des services), le siège de la 4C, et c'est également la route d'accès vers les Villards.

- **le secteur rectiligne de la RD 74 menant aux habitations** qui pourrait accueillir l'abri bus si le trajet du car scolaire le permet

Un trottoir de 1.40 m de chaque côté sécurise le cheminement piéton.

- **au niveau des 1ères habitations de la RD 74**

Un secteur contraint présente un rétrécissement ponctuel de la route qui passerait à 3.5 m avec un cheminement piéton de 1.40 m d'un côté jusqu'à la rue du Mas de la Scie et 1.20 m de l'autre côté. Au centre de la route un plateau surélevé de 25 m de long comporterait un passage piéton, avec priorité au sens sortant.

**Dans les autres secteurs de la RD74, malgré la présence des chicanes, des vitesses excessives sont encore à déplorer (de la Pallud vers les Champagnes), des aménagements sont encore possibles mais ils coûtent. Un simple respect du code de la route permettrait d'éviter ces dépenses.**

**Un radar pédagogique mobile est installé sur les routes de la commune.**

## **POINT SUR DIVERS TRAVAUX PREVUS AU BUDGET 2021**

### 1. **la modernisation de la chaufferie communale**

Afin d'améliorer son fonctionnement et éviter le basculement sur la chaudière gaz en cas de panne, la société COMPTE a proposé une amenée rectiligne des copeaux vers le foyer nécessitant une extension du bâtiment. Les travaux sont terminés, le coût est de 65 000 € TTC (Subvention de la Région : 15 000 €, subvention du Département : 15 600 € et dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat : 9 700 €)

### 2. **l'installation de la réserve incendie du Mont-d'En-Haut :**

L'entreprise TRUCHET a effectué les travaux, avec la pose de la citerne et le branchement au poteau incendie. Les pompiers ont contrôlé le dispositif. La réserve est mappée dans notre système de lutte contre les incendies. Le coût est de 20 000 € TTC (Subvention du Département de 5 000 €)

Il reste à poser autour un grillage de protection et une bâche pour éviter l'envahissement par la végétation.

### 3. **les travaux au Grand Châtelard**

La réception des travaux a eu lieu le 17 juin avec le passage de la commission de sécurité : 5 chambres avec chacune sanitaires et douches ont été créées, plusieurs mises en conformité (électrique, désenfumage, rénovation de la menuiserie de la salle du bar), mise en accessibilité des sanitaires dans le secteur du bar. Le coût des travaux avec la maîtrise d'œuvre s'élève à 181 000 € TTC (Subvention de la Région : de 30 000 €)

### 4. **les travaux sur le réservoir du Mont ont commencé**

L'entreprise Véolia en conventionnement avec la commune pour le service de l'eau, est chargée d'installer sur le réservoir un chalet contenant la microcentrale permettant le traitement de l'eau par UV (donc sans chlore) pour une meilleure qualité sanitaire.

Le coût est de 45 000 € TTC et dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat une subvention de 9 700 € a été accordée.

### 5. pour la voirie

- les dernières allées du cimetière ont été remises en état pour un coût de 11 000 €
- les campagnes habituelles d'entretien ont été menées Boucle des Peupliers, routes de Rubot et du Chaney.

6. - **le projet de réhabilitation du chemin de la Brouve** avance. Ce chemin, en herbe, souhaité par de nombreux habitants, permettra à partir de l'Abreuvoir, de rejoindre en Rubot le chemin menant au groupe scolaire et au Chef-lieu. Les piétons pourront ainsi traverser le village en toute sécurité.

Les 28 propriétaires des parcelles concernées par le tracé ont reçu un courrier leur demandant s'ils autorisent le passage sur leur terrain. A ce jour nous avons recensé une seule réponse négative.

### **INFORMATION CANICULE : les bons réflexes à adopter**

- o Mouiller son corps et se ventiler, maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- o Manger en quantité suffisante, boire même sans soif surtout pour les personnes âgées, mais pas d'alcool
- o Eviter les efforts physiques, en cas de malaise, troubles du comportement, appeler le **15**
- o Donner et prendre des nouvelles de ses proches, de ses voisins.

### **SECHERESSE**

Un arrêté préfectoral place notre département en vigilance sécheresse.

Même si le niveau de vigilance n'impose pas de mesures particulières aux citoyens, le préfet de la Savoie appelle d'ores et déjà chacun, à une utilisation parcimonieuse de l'eau et incite aux économies d'eau.

Ainsi nous rappelons qu'il est **strictement interdit** sur notre commune :

- de manœuvrer les poteaux incendie pour remplir les piscines ou pour toute autre utilisation.
- de brancher des tuyaux ou de prélever de l'eau au robinet de nos bassins et fontaines (le prélèvement est autorisé dans le réservoir des bassins)

### **DECHETS**

- o **Ouverture de la déchèterie de La Chambre du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre :**  
Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Mardi et jeudi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h.
- o **Ouverture du dépôt de déchets verts de Sainte Marie:**  
Le mercredi matin de 7h30 à 11h30 jusqu'à l'automne.

### **POUR NOUS AIDER A PASSER UN BON ETE :**

- o En cette période de vacances (pour certains) où nous vivons beaucoup dehors, et surtout le soir quand il fait moins chaud, respectons le repos de nos voisins qui eux, peuvent travailler. Nous comprenons que les jeunes aiment à se retrouver aux Champagnes ou au Chef-lieu, cependant la tranquillité du voisinage est aussi à prendre en compte pour une bonne entente inter-génération.  
De même, le respect du bien public est une valeur essentielle qu'il faut encore rappeler, des dégradations ont été constatées (abri bus des Champagnes)
- o Concernant la fréquentation des aires de loisirs et le city stade notamment, un arrêté du Maire précise que ces espaces doivent être libérés à partir de 20 heures. Suite aux désagréments causés, une médiation a été organisée en mairie le samedi 3 juillet entre les jeunes, leurs parents et les riverains en présence du Maire Philippe GIRARD et du responsable de la commission Sports et Loisirs Abdelhamid BELHADDAD.
- o Utilisation **des tondeuses et engins à moteur** : - du lundi au samedi de 8h à 12h (sauf pour les services techniques de la commune) et de 14h à 19h30  
- le dimanche et les jours fériés de 9h à 11h
- o Nous rappelons que les feux sous toute forme sont interdits.

- Un arrêté municipal impose aux propriétaires de parcelles situées à moins de 50 mètres des habitations de **débroussailler avant le 14 juillet** de chaque année pour éviter tout risque d'incendie et la prolifération de reptiles.
- Veillez à ne pas jeter lingettes et autres serviettes dans les toilettes : leur accumulation provoque des bouchons qui obstruent le dé-grilleur en amont de la station d'épuration.
- La divagation des chiens est interdite, tout propriétaire sera passible d'une amende de 38 à 150 € et d'une mise en fourrière de l'animal.  
Pour un village agréable à vivre, des bornes de propreté avec distributeur de sacs ont été installées pour ramasser les déjections de vos chiens (au city stade, place de la Mairie, à l'aire de jeux de la Pallud)

### ✚ EMBAUCHE DE JEUNES

Pour des raisons sanitaires et faute d'encadrement nous n'avons pas fait de recrutement cette année.

### ✚ ECOLE

Douze enfants de CM2 partent pour le collège, 8 quittent notre école, et nous avons inscrit 14 nouveaux élèves pour la rentrée 2021. Soit un effectif de 75 écoliers à ce jour pour septembre.

Nous attendons d'autres inscriptions pour concrétiser le maintien de la 4<sup>ème</sup> classe.

Nous avons renouvelé le parc informatique de l'école pour un montant de **7 000 €** avec une subvention de l'Etat de **3 500 €**.

### ✚ BIBLIOTHEQUE

En juillet et août, les bénévoles vous accueillent le lundi de 16h30 à 18h30.

✚ **EPREUVES SPORTIVES TRAVERSANT LA COMMUNE : la plus grande prudence est à respecter, surveillez vos enfants et attachez vos animaux familiers**

- du 9 juillet au 11 juillet : la Trilogie de Maurienne, passage à Ste Marie le vendredi 9 juillet
- du 4 août au 8 août : le Tour Savoie Mont-Blanc, passage à Ste Marie le dimanche 8 août
- du 13 au 22 août : le Tour de l'Avenir, passage à Ste Marie le samedi 21 août
- samedi 21 août : le Triathlon de la Madeleine.
- samedi 4 septembre : passage de la Marmotte à partir de 8h30.

### ✚ ANIMATIONS DE L'ETE

- Le centre social **DECLICC** (04 79 56 35 06) propose des activités aux enfants dès 3 ans du 7 juillet au 31 août 2021. Toutes les infos sur facebook et le blog : <http://declicc.over-blog.com>.
- **Le 14 juillet** : Commémoration de la Fête Nationale avec apéritif offert par la municipalité
- **22 août : Fête traditionnelle de la R'leva** (relève des bergers) en collaboration avec JARRIER.  
Départ groupé avec covoiturage à 8h devant le tennis.  
Pour ceux qui le souhaitent, un moment de prière au col de Cochemin à 10h30.  
Puis montée vers le Plan D'Danses et repas tirés des sacs après l'apéritif offert par les 2 municipalités.  
Après-midi festif avec diverses animations dans un paysage grandiose.
- **A noter déjà dans vos agendas, du 26 au 31 octobre 2021 : Daniel GROS est de retour avec son festival !!! Humour, musique, danse, théâtre.**

**BON ÉTÉ À TOUS**